



## Bois et énergie : des remises en cause pour un développement durable

publié le 23/08/2007 - mis à jour le 23/05/2012

### Descriptif :

Le Québec dispose de gigantesques ressources naturelles dont les colons européens ont très tôt pris conscience.

### Sommaire :

- Forêts, bois...enjeux, menaces et développement durable !
- Les énergies au Québec...de la valorisation et du renouvelable !

Le Québec dispose de gigantesques ressources naturelles dont les colons européens ont très tôt pris conscience. Jean-Bernard Racine et Paul Villeneuve rappelait dans la Géographie Universelle dirigée par Roger Brunet qu'après la morue et le castor, une autre composante de la nature est mis à profit par l'Europe au début du XIXe siècle : la forêt.

L'Angleterre a su également en profiter : à cause du blocus continental imposé par Napoléon à compter de 1806, elle se tourne vers le Canada et accorde protection à ses produits forestiers.

### ● Forêts, bois...enjeux, menaces et développement durable !

**La forêt reste omniprésente au Québec**, et joue toujours un rôle de premier plan, tant du point de vue économique, culturel et environnemental. \_ Sur une superficie totale de 1,7 millions de km<sup>2</sup>, les forêts québécoises couvrent près de 750 300 km<sup>2</sup>, soit près de la moitié du territoire de la Belle Province. La moitié de cette surface forestière est une forêt à valeur commerciale. Les forêts privées détenues par près de 130 000 propriétaires, plutôt concentrées dans le Sud du Québec.

L'étendue de cette surface forestière amène à distinguer 3 grandes zones de végétation :

- la forêt boréale,
- la forêt « mélangée »,
- la forêt feuillue.

Il est possible de consulter [l'état des forêts québécoises](#) sur le site Ressources naturelles et Faunes du Québec.

Derrière cette diversité des espèces d'arbres se cache une très grande diversité d'autres espèces végétales mais aussi animales malgré la latitude de certains de ces espaces. Tout ceci **contribue à la biodiversité**, mais est aussi menacé par une exploitation humaine qui pourrait s'avérer excessive.

D'ores et déjà le gouvernement du Québec a pris des mesures de protection pour certaines de ces espèces menacées ; c'est le cas par exemple de l'ail des bois menacé par le développement urbain et agricole comme par la cueillette des bulbes en très grandes quantités.

Son commerce est d'ailleurs interdit et seule une récolte en petite quantité (moins de 50 bulbes par personne) est autorisée. Cette information rappelle la dimension culturelle de la forêt : elle est un facteur d'identité, en particulier pour les Québécois, elle est aussi un espace de loisirs, de détente, de villégiature...



David Rouault @ images du Québec,  
CCDMD, 17 x 11 cm  
Photographie aérienne de  
la forêt à l'automne.  
Les arbres multicolores émerveillent  
les observateurs et révèlent  
la diversité des essences d'arbres.

Les préoccupations environnementales sont parfois difficilement conciliables avec les intérêts économiques, surtout quand le contexte est celui d'une concurrence rude. C'est ainsi que les États-Unis ont engagé, dans le cadre des règles de l'ALENA, un contentieux avec le Canada et les compagnies de sciage du Canada.

Ce conflit a commencé au début des années 1980 et a connu une série de périodes d'accalmie, de guerres ouvertes, de négociations, d'ententes etc. Un accord a finalement été signé pour assurer une paix commerciale pour les prochaines sept à neuf années entre les usines de sciage et l'État américain.

Un élément déclencheur est à la base de toutes ces disputes : la différence dans le mode de propriété des forêts dans les deux pays. Aux États-Unis, les forêts sont surtout possédées par des individus ou des compagnies ; en d'autres mots, elles sont privées. C'est le contraire au Canada où plus de 90% des forêts appartiennent principalement aux gouvernements des provinces. Les entreprises de sciage des États-Unis achètent donc leur bois rond à des propriétaires privés, alors que les scieries canadiennes le font auprès des gouvernements provinciaux. La dispute vient du fait que les compagnies de sciage des États-Unis accusent les gouvernements provinciaux de vendre le bois à un prix trop bas aux compagnies canadiennes. Ces dernières bénéficieraient alors de « subventions ».

Les États-Unis imposent en conséquence une taxe au bois de sciage canadien vendu dans ce pays afin de faire diminuer les revenus des compagnies canadiennes. Plusieurs tribunaux internationaux se sont penchés sur ce point. L'ALÉNA (Accord Nord-Américain sur le libre-échange) et l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) ont toujours rendu des décisions favorables au Canada en concluant que les scieurs canadiens ne causaient aucun préjudice aux scieurs américains. Dernièrement, un tribunal américain a même jugé que non seulement le bois canadien n'était pas subventionné, mais a ordonné aux États-Unis de mettre fin à l'imposition de la taxe et de rembourser les producteurs canadiens de bois d'œuvre. Il faut noter que plus de cinq milliards de dollars ont été perçus par les douanes américaines depuis le début du conflit, le 22 mai 2002.



Don de Compagnie de papier  
Q.N.S. Ltée  
Fourni par Cégep de Sept-Îles  
3,6 x 2,4 cm,  
@ images du Québec, CCDMD.  
En arrivant à la cour à bois,  
les billots passent dans  
une écorceuse avant d'être entreposés.

L'exploitation de la forêt est à l'évidence un **fleuron de l'activité économique du Canada et du Québec**. Le secteur sciage représente déjà près de 20 000 emplois directs. Cela représente plus de 300 usines de sciage capables de transformer plus de 10 000 m<sup>3</sup> de bois annuellement.

La production québécoise s'élève au quart de la production canadienne de résineux, et à 65% pour les feuillus. Entre 2001 et 2002, 40 000 000 m<sup>3</sup> de bois, toutes essences confondues, ont été consommés par les usines québécoises de première transformation. Une telle exploitation pose à l'évidence des problèmes environnementaux qui imposent des précautions nouvelles.

Même si beaucoup de travail reste à faire, il semble que **la gestion des forêts dans la perspective d'un développement durable devient un acquis au Québec**. On repense ainsi les « coupes à blanc » destinées à régénérer des espaces forestiers. On sélectionne davantage les essences, tant pour les reboisements que pour le commerce. On revoit la gestion des eaux usées des bassins de trempage des billes de bois, ou encore l'application de peinture lors de diverses opérations liées à la transformation, l'utilisation des différents appareils de combustion incluant les chaudières à résidus de bois et le recours à des brûleurs coniques.

La valorisation des résidus de bois devient une piste importante. Il n'y a pas si longtemps, les scieries disposaient de quantités importantes d'écorces et de sciures provenant des opérations de transformation ; ces matières sont

devenues des « sous-produits » valorisés principalement pour la production d'énergie. Cette pratique a entraîné des gains appréciables au point de vue environnemental : diminution significative de la consommation des énergies fossiles (réduction des gaz à effet de serre) et réduction de matières résiduelles à enfouir.



Complexe environnemental  
de Saint-Michel,  
2335, rue Michel-Jurdant (Montréal)  
Photo de Denis Chabot,  
Denis Chabot @ images du Québec,  
CCDMD, 1900 x 2500 cm  
La centrale, aménagée aux  
abords du site d'enfouissement  
du quartier Saint-Michel,  
transforme les biogaz en électricité.  
(environnement, recyclage,  
développement durable, pollution,  
énergie)

### ● Les énergies au Québec...de la valorisation et du renouvelable !

La production et la gestion de l'énergie ont suscité au moins autant de questions que celui de l'exploitation des forêts et de la valorisation du bois. La question énergétique touche tous les secteurs de la population mais aussi l'environnement. Les événements climatiques des dix dernières à l'image de la tempête de verglas de l'hiver 1988, ont accéléré les réformes. \_ Dès 1995 un grand débat public avait été organisé sur l'énergie, l'année suivante était marquée par la mise en œuvre par le gouvernement provincial d'une nouvelle politique énergétique.

La Régie de l'énergie du Québec était créée en 1997, la libéralisation des marchés de gros de l'électricité était imposée en 1998 par un décret du gouvernement.

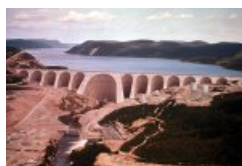
Cette même année, le géant québécois de l'électricité – Hydro-Québec - adoptait une nouvelle stratégie de développement...

C'est un secteur économique important dans l'économie du Québec. Le climat, le niveau de développement, et certaine production industrielle comme l'aluminium, contribuent à cette situation. En 2002, la dépense énergétique s'élevait à 22 milliards de dollars canadiens, les investissements à 3,4 milliards de dollars (la majeure partie dans le secteur de l'électricité), c'était un gisement de 41 000 emplois. La balance commerciale du secteur énergétique affichait toujours un déficit de 4,4 milliards de dollars, malgré une réduction significative de 18,9% par rapport à 2001.

L'amélioration de la situation est liée à la diminution de la valeur des importations de gaz naturel et à la croissance des exportations d'électricité. La facture énergétique est bien plus lourde en France en comparaison, elle atteint, en 2004, 38,3 milliards d'euros, soit 2,26% du PIB, un niveau qui n'avait pas été atteint depuis 1985.

Face aux défis économiques et environnementaux, le gouvernement du Québec a élaboré une **stratégie énergétique** qui définit les buts à atteindre et les actions à entreprendre de 2006 à 2015. Il s'agit de **préserver l'environnement tout en garantissant une production d'énergie et un approvisionnement suffisants en énergies**.

Parmi les grands axes on retrouve la relance et l'accélération du développement de l'hydroélectricité, menées par Hydro-Québec.



Don de Cégep de Sept-îles  
@ images du Québec,  
CCDMD, 17 x 11 cm  
Le barrage Daniel Johnson (Manic 5)  
est situé à 210 km au nord  
de Baie-Comeau. Le barrage  
est une structure en béton à voûte et contreforts

Il s'agit aussi de favoriser d'autres énergies renouvelables, en particulier l'énergie éolienne qu'Hydro-Québec peut également prendre en charge. Il s'agit d'associer une efficacité énergétique tout en innovant. Pour autant les énergies fossiles (gaz et pétrole) ne sont pas bannies. Le Québec en aurait-il les moyens ?

Le gouvernement désire renforcer la sécurité de ses approvisionnements en gaz et en pétrole et de les diversifier. L'objectif est dans ce domaine de mieux tirer partie des avantages dont le Québec dispose. L'existence par exemple d'une géologie favorable en Gaspésie (rive Sud de l'estuaire du Saint-Laurent) ainsi que des zones marines de l'estuaire et de golfe du Saint-Laurent, constitue l'un de ces atouts. Le développement durable n'est donc pas l'orientation exclusive de cette politique énergétique du Québec.

Il n'en reste pas moins vrai que le Québec est un des leaders mondiaux dans le domaine de l'énergie. Hydro-Québec est l'une des grandes entreprises d'électricité de la planète. Les aménagements de la baie James, lui permet de disposer d'un puissant complexe hydroélectrique à l'échelle mondiale. On aura compris qu'une étude sur l'énergie au Québec ne peut écarter un coup de projecteur sur la société Hydro-Québec !

La forêt et le bois restent des éléments culturels significatifs pour les Québécois, ils constituent aussi deux éléments économiques de taille dans l'activité économique de la Belle Province dont l'exploitation est progressivement infléchi pour un développement durable. La réflexion est très engagée et les premières mesures appliquées, il reste cependant beaucoup à faire.

Dans le domaine de l'énergie, les problématiques sont à l'évidence assez éloignée de la situation française. Pourtant les enjeux sont proches, surtout vis-à-vis de l'environnement. **Les énergies durables sont valorisées** et la valorisation de ce qui a longtemps été considéré comme des déchets s'amplifie. Bien sûr la situation géopolitique comme des richesses naturelles potentielles de gaz et de pétrole impose quelques contorsions par rapport au développement durable. On retrouvera beaucoup d'informations sur la nouvelle stratégie québécoise dans la « stratégie » et le « plan d'action québécois sur la diversité biologique » (jointe en document complémentaire, téléchargeable aussi sur le site du ministère québécois du développement durable) ainsi que dans le rapport mis en ligne par le ministère des ressources naturelles et la Faune :

 [L'énergie pour construire le Québec de demain](#) (PDF de 14 Mo)

#### Documents joints

 [L'énergie au Québec-2004](#) (PDF de 3.2 Mo)

L'énergie au Québec, édition 2004 est un document qui regroupe toutes les données relatives à la demande et à la consommation québécoise d'énergie ainsi qu'aux infrastructures de production, de transport et de distribution, ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

 [strategie québécoise sur la biodiversité](#) (PDF de 1002.6 ko)

Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs ( <http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/2004-2007/index.htm> )



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.